

COMPTES ANNUELS 2021 DE L'OP3FT

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 23 de ses Statuts, l'OP3FT a établi des comptes qui comprennent un bilan et un compte de résultat pour son exercice débutant le 1^{er} janvier 2021 et clos le 31 décembre 2021.

Les Comptes annuels 2021 de l'OP3FT ont été arrêtés le 9 mai 2022 et approuvés le 28 juin 2022 par le Conseil d'administration de l'OP3FT. Le rapport du Commissaire aux comptes est en date du 27 juin 2022.

Le présent document inclut une présentation des Comptes annuels 2021 de l'OP3FT ainsi que le bilan, le compte de résultat, et le rapport du Commissaire aux comptes.

Le présent document est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

Fonds de dotation OP3FT – 27-29 rue Raffet 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864

PRÉSENTATION

Les Comptes annuels 2021 de l'OP3FT se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	3.557.876 euros
Revenus de la dotation :	1.800.000 euros
Dons manuels :	0 euros
Résultat de l'exercice :	779.149 euros

Faits significatifs de l'exercice

L'année 2021 et le début de l'année 2022 ont été marqués par le contexte du virus COVID-19. Les variants successifs ont eu un impact sur le rythme de financement du fonds de dotation et sur le développement de certains travaux en vue du démarrage de la diffusion de la technologie Frogans auprès des communautés techniques. A la date d'arrêt des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité de l'exploitation.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 et du règlement ANC 2018-06.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Concessions et licences :	1 à 3 ans
Brevets et création graphique :	5 ans
Installations / agencements divers :	5 ans
Matériel de bureau et informatique :	1 à 3 ans
Mobilier :	2 à 4 ans

Analyse du bilan

Les actifs se répartissent comme suit :

- Immobilisations incorporelles (dotation initiale et brevets) : 1.198.461 euros
- Immobilisations corporelles (matériels informatiques) : 3.395 euros
- Immobilisations financières (participation OP3FT Branches) : 60.000 euros
- Autres immobilisations financières (caution des locaux) : 12.150 euros
- Créances usagers et comptes rattachés (accord transactionnel, opérateur FCR) : 2.277.000 euros
- Disponibilités (cash et équivalents) : 1.158 euros

Les fonds propres et les dettes se répartissent comme suit :

- Fonds propres : 936.160 euros
- Résultat de l'exercice (excédent) : 779.149 euros
- Emprunts auprès des établissements de crédit : 450.000 euros
- Fournisseurs et comptes rattachés (y compris les factures non parvenues) : 892.929 euros
- Autres dettes (congés payés, charges sociales, taxe sur les salaires) : 1.272.740 euros

Analyse du compte de résultat

Les ressources :

- Revenus de la dotation (issus exclusivement de la licence d'exploitation du Registre Central Frogans) : 1.800.000 euros
- Dons manuels issus de la générosité publique : 0 euros

Les charges d'exploitation se répartissent comme suit :

- Autres achats et charges externes (prestataires intervenant dans le cadre des travaux portant sur la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans, location des locaux, services pour le suivi juridique, comptable et social) : 245.247 euros
- Impôts, taxes et versements assimilés (taxes sur les salaires, taxes foncières) : 41.867 euros
- Salaires et traitements : 493.546 euros
- Charges sociales : 204.210 euros
- Dotations aux amortissements : 10.563 euros

OP3FT

Fonds de dotation Loi du 4 août 2008

**27-29 rue Raffet
75 016 PARIS**

SIRET N° : 750 584 864 00011

***BILAN
ET
COMPTE DE RESULTAT
AU
31 DECEMBRE 2021***

BILAN ACTIF AU 31/12/2021

ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 016	5 016	0	70
Immobilisations incorporelles en cours	1 341 753	143 292	1 198 461	1 205 762
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	108 546	105 151	3 395	6 587
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	60 000		60 000	60 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	12 150		12 150	15 773
Total I	1 527 465	253 459	1 274 006	1 288 192
ACTIF C ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 277 000		2 277 000	965 157
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	5 019		5 019	5 268
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 158		1 158	629
Charges constatées d'avance	693		693	1 245
Total II	2 283 870		2 283 870	972 299
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 811 335	253 459	3 557 876	2 260 491

BILAN PASSIF AU 31/12/2021

PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise	157 011	501 388
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	779 149	344 377
Situation nette (sous total)	936 160	157 011
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	450 000	450 000
Emprunts et dettes financières diverses	5 675	6 920
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	892 929	750 583
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 272 740	895 500
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	372	477
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	2 621 716	2 103 480
Ecarts de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 557 876	2 260 491

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Revenus de la dotation	1 800 000	721 394
Autres produits		92
Total I	1 800 000	721 486
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	245 247	240 206
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	41 867	41 530
Salaires et traitements	493 546	541 476
Charges sociales	204 210	222 678
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 563	14 577
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	116	808
Total II	995 549	1 061 275
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	804 451	-339 789
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		76
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	0	76

CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 138	
Différences négatives de change	627	1 099
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	2 765	1 099
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-2 765	-1 023
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	801 686	-340 812
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	19 640	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	19 640	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 523	3 565
Sur opérations en capital	40 654	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	42 177	3 565
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-22 537	-3 565
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
Total des produits (I + III + V)	1 819 640	721 486
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 040 491	1 065 939
EXCEDENT OU DEFICIT	779 149	-344 377
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Bénévolat</i>		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>		
TOTAL		

Objet social

L'OP3FT est une organisation à but non lucratif créée le 17 mars 2012, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Plus généralement, l'objet de l'OP3FT est de contribuer au développement d'un Internet sûr, stable et ouvert aux innovations ainsi que de soutenir et financer toutes initiatives ou actions innovantes d'intérêt général à vocation sociale, éducative et culturelle dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

La technologie Frogans est le socle de Frogans, le nouveau médium pour publier des contenus et des services sur l'Internet sous la forme de sites Frogans. D'un point de vue technique, ce médium est conçu comme une nouvelle couche logicielle générique fonctionnant au-dessus de l'infrastructure d'origine de l'Internet, à côté des autres couches logicielles existantes telles que l'E-mail ou le World Wide Web.

Un site Frogans est un nouveau type de site en ligne fondé sur un nouveau format. Chaque site Frogans est constitué de pages aux formes libres appelées slides Frogans qui sont interconnectées. Chaque site Frogans est accessible via son adresse Frogans.

Nature et périmètre des activités

Les travaux que doit réaliser l'OP3FT dans l'intérêt général, sous la direction du Conseil d'administration, sont définis de façon détaillée dans l'Article 5 de ses Statuts.

Ils consistent notamment à assurer la détention, la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans.

L'OP3FT vise à ce que, à l'instar de ce qui s'est passé avec le World Wide Web à partir des années 90, un écosystème se construise au-dessus de la technologie Frogans, favorisant l'emploi, l'innovation et le développement économique, dans l'intérêt général.

Moyens mis en oeuvre

Les ressources du Fonds de dotation OP3FT pour le financement de sa mission d'intérêt général sont constituées par les revenus de sa dotation et des dons manuels issus de la générosité publique.

Le Fonds de dotation OP3FT s'interdit toute activité lucrative, y compris accessoire. Aucun produit d'activité ni aucun produit de rétribution pour services rendus ne vient donc alimenter les ressources du Fonds de dotation OP3FT.

Conformément à son objet, l'intégralité des ressources est utilisée sur l'exercice pour la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 557 876,41 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 779 148,90 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/05/2022 par le Conseil d'administration.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 et du règlement ANC 2018-06.

Faits caractéristiques de l'exercice :

L'année 2021 et le début de l'année 2022 ont été marqués par le contexte du virus COVID-19. Les variants successifs ont eu un impact sur le rythme de financement du fonds de dotation et sur le développement de certains travaux en vue du démarrage de la diffusion de la technologie Frogans auprès des communautés techniques. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité de l'exploitation.

Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir

Le fonds de dotation dispose d'inscriptions en privilège de la sécurité sociale et des régimes complémentaires qui ne l'empêchent pas d'avoir des discussions pour obtenir de nouveaux accords d'échelonnement de sa dette adossés à la progression des revenus de la dotation issus de la licence d'exploitation du Registre Central Frogans (FCR) à compter de l'année 2023.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 527 465

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 346 769	2 609		1 346 769
Immobilisations corporelles	108 546	11 054		108 546
Immobilisations financières	75 773	120		72 150
TOTAL	1 531 088	13 784		1 527 465

Amortissements et provisions d'actif = 253 458

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	140 937	22 891		148 307
Immobilisations corporelles	101 959	9 707		105 151
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	242 895	32 598		253 458

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	5 016	5 016	0	de 1 à 3 ans
Brevets et creation graph	1 341 753	143 292	1 198 462	5 ans
Instal./agenc.divers	6 740	4 429	2 310	5 ans
Mat.bureau & informatique	91 447	90 362	1 085	de 1 à 3 ans
Mobilier	10 360	10 360	0	de 2 à 4 ans
TOTAL	1 455 315	253 458	1 201 857	

Etat des créances = 2 294 862

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	12 150		12 150
Actif circulant & charges d'avance	2 282 712	2 282 712	
TOTAL	2 294 862	2 282 712	12 150

Charges constatées d'avance = 693

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 2 621 716

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	450 375	55 695	394 680	
Dettes financières diverses	5 300	5300		
Fournisseurs	892 929	892 929		
Dettes fiscales & sociales	1 272 740	1 272 740		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	372	372		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 621 716	2 227 036	394 680	

Charges à payer par postes du bilan = 319 694

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	26 625
Dettes fiscales & sociales	293 069
Autres dettes	
TOTAL	319 694

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

NOTES SUR LES FONDS PROPRES

La dotation initiale des fonds propres de l'OP3FT est de 1 192 000 euros apportés à titre gratuit et irrévocable par le fondateur.

Le tableau de variation des fonds propres au cours de l'exercice est le suivant :

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	501 388,19	-344 376,85						157 011,34
Fonds propres avec droit de reprise								0,00
Ecart de réévaluation								0,00
Réserves								0,00
Report à nouveau								0,00
Excedent ou déficit de l'exercice	-344 376,85	344 376,85		779 148,90				779 148,90
								0,00
								0,00
Dotations consommables								0,00
Subventions d'investissement								0,00
Provisions réglementées								0,00
TOTAL	157 011,34	0,00	0,00	779 148,90	0,00	0,00	0,00	936 160,24

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 693

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	693
TOTAL	693

Charges à payer = 319 694

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues (408100)	26 625
TOTAL	26 625

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés à payer(428200)	37 289
Taxe sur les salaires(438100)	220 652
Org.soc. congés à payer(438200)	15 203
Org.soc. autres charges à payer(438600)	18 429
Etat charges à payer(448600)	1 496
TOTAL	293 069

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
OP3FT	60 000	-7 114.82	100	60000	60000				-2 928.95	
Branches										
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Fonds de dotation OP3FT

27-29 rue Raffet

75016 – PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021



3 A CONSEIL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

34, rue de Liège - 75008 Paris - Tél. : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50 - E.mail : info@3a-conseil.fr
S.A.S. au capital de 56 000 Euros - RCS Paris B 383 335 007

Fonds de dotation OP3FT

Fonds de dotation loi du 4 août 2008

**27-29 rue Raffet
75016 – PARIS**

SIREN 750 584 864

R A P P O R T

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01 JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021

000 0 000

Aux Administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation OP3FT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la partie « Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir » exposée dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Le fonds de dotation OP3FT a été créé via la dotation faite par le fondateur sur le premier exercice social. Cette dotation est non consommable et les biens et droits qui la composent sont inaliénables et incessibles. A ce titre, nos travaux ont notamment consisté à nous assurer du respect des dispositions statutaires relatives à la dotation en capital.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 09 mai 2022.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

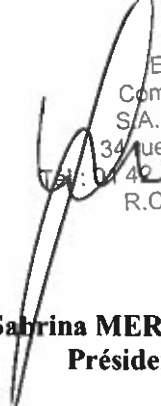
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 27 juin 2022,

SAS 3 A CONSEIL
Commissaire aux Comptes



3A CONSEIL
Expertise Comptable
Commissariat aux comptes
S.A.S au capital de 56 000€
34 rue de Liège - 75008 PARIS
Tel : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50
R.C.S Paris B 383 335 007

Sabrina MERNICHE
Président